

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projets de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu et du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière

Par arrêté n°ATDMAD_22_036 du 09 septembre 2022, le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération a décidé l'ouverture d'une enquête publique unique concernant les projets de révision allégée n°1 des deux Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) du territoire.

L'enquête publique unique est organisée du **lundi 17 octobre 2022 à 9h00 au mercredi 02 novembre 2022 à 17h00 inclus**, soit une durée réduite de 17 jours consécutifs. Les projets portent notamment sur des modifications du rapport de présentation, du règlement graphique, des orientations d'aménagement et de programmation et des annexes de chacun des PLUi. Ces modifications permettront la réduction des marges de recul par rapport aux principaux axes routiers, par la mise en place d'une étude Loi Barnier, sur deux sites à vocation économique : Le Point du Jour (Montaigu-Vendée – commune déléguée de Boufféré) et Le Chaillou Sud (L'Herbergement). Le dossier d'enquête publique comportera deux notices explicatives présentant les évolutions de chacun des PLUi. Par décisions n°PDL-2022-5888 et n°PDL-2022-5889 en date du 03 mars 2022, la Mission Régionale d'Autorité environnementale Pays de la Loire n'a pas soumis les projets de révision allégée à évaluation environnementale, après examen au cas par cas. Les avis des personnes publiques et les procès-verbaux de la réunion unique d'examen conjoint des personnes publiques associées seront joints au dossier d'enquête publique.

Le siège de l'enquête publique est fixé à Mon Espace Habitat – Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, 15 Place du Champ de Foire – 85600 MONTAIGU-VENDEE.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations et propositions de la manière suivante :

- Sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible **en mairie des communes de L'Herbergement, de Montaigu-Vendée et à Mon Espace Habitat**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à l'exception des dimanches et jours fériés. Le dossier y sera disponible en version papier. Le dossier sera également disponible en version numérique au siège de l'enquête situé à Mon Espace Habitat, sur un poste informatique mis à disposition.
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à : Mon Espace Habitat – Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, 15 Place du Champ de Foire – 85600 MONTAIGU-VENDEE.
- Par courriel à l'adresse suivante : plui@terresdemontaigu.fr en rappelant la référence « Enquête publique Révisions allégées n°1 ».

L'ensemble du dossier sera également disponible sur les sites internet des communes de L'Herbergement, de Montaigu-Vendée et de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Par décision du Tribunal Administratif de Nantes n°E22000145/85 en date du 11 août 2022, Monsieur Claude MATHIEU, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur recevra en personne, les observations écrites et/ou orales du public :

- **Le lundi 17 octobre 2022 de 9h à 12h en mairie de Montaigu-Vendée**
- **Le mercredi 19 octobre 2022 de 14h30 à 17h30 en mairie de L'Herbergement**
- **Le jeudi 27 octobre 2022 de 9h à 12h en mairie de L'Herbergement**
- **Le mercredi 02 novembre 2022 de 14h00 à 17h00 en mairie de Montaigu-Vendée.**

Seront prises en compte, les observations parvenues pendant l'enquête publique fixée **du lundi 17 octobre 2022 à 9h00 au mercredi 02 novembre 2022 à 17h00 inclus**. Seules les observations reçues sous forme dématérialisée dans les délais fixés, seront prises en compte et accessibles sur les sites internet des communes de L'Herbergement, de Montaigu-Vendée et de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, dans les meilleurs délais et pendant toute la durée de l'enquête.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être obtenue auprès du Pôle Aménagement et Environnement, responsable des projets, au 02.51.46.46.14 ou par voie postale, à Mon Espace Habitat - Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, 15 Place du Champ de Foire – 85600 MONTAIGU-VENDEE ou par courriel à l'adresse suivante : plui@terresdemontaigu.fr en rappelant la référence « Enquête publique Révisions allégées n°1 ».

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable des projets et lui communiquera ses observations consignées dans un procès-verbal de synthèse unique. Le responsable des projets disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles. Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Président de Terres de Montaigu, son rapport unique et ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes initialement requises, ainsi que les registres d'enquête publique.

Pendant un an, à compter de la réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en mairies de L'Herbergement, de Montaigu-Vendée et à Mon Espace Habitat, Terres de Montaigu Communauté d'agglomération et sur les sites internet des communes de L'Herbergement et de Montaigu-Vendée et de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération. Au terme de l'enquête, chaque révision allégée pourra être approuvée par délibération de l'organe délibérant de Terres de Montaigu. Les projets de révisions allégées pourront être éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui seront joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, avant leur approbation.

Le Président,
Antoine CHÉREAU

